



Coran : La prière de la nuit Celui qui s'est enveloppé (Al-Muzzammil - Sourate 73 versets 6-9)

Certes, la prière réalisée la nuit touche plus profondément (le cœur), et (donne) plus de rectitude à ce que l'on dit. (6) Tu as certes, pendant le jour, à vaquer longuement à tes occupations. (7) Et rappelle-toi le Nom de ton Seigneur, et consacre-toi totalement à Lui. (8) Le Seigneur de l'Orient et de l'Occident, il n'y a point de dieu, sinon Lui. À Lui donc remets-en-toi ! (9)

Commentaires

Sens des expressions et explications

Certes, la prière réalisée la nuit. *Nâshi'at(a)* : désigne le fait de se lever pour prier. (Ar-Râghib.) D'après Ibn 'Abbâs, le mot a ce sens en éthiopien. *Nasha'a* veut dire se lever. Selon Mujâhid, l'expression *nâshi'atu -l-layl* peut désigner n'importe quel moment de la nuit. Certains ont considéré qu'il s'agissait du début de la nuit, le terme *nasha'a* signifiant aussi naître et croître. Il est rapporté que Zayn al-Âbidîn 'Alî Ibn al-Husayn priait entre le *maghrib* et le *'ishâ'* (la prière du coucher du soleil et la prière de la nuit), et il disait : « Cela est l'entrée de la nuit (*nâshi'atu*

-l-layl). » Il comprenait donc cette expression comme signifiant le début de la nuit. (Al-Khazin) D'autres ont expliqué que cette période commençait après le temps de la prière de la nuit (*'ishâ'*). (At-Tabarî) Notons une autre lecture (Abû Ja'far, al-Aṣbahânî d'après Warsh...) : *nâshiyat(a)*.

Touche plus profondément (le cœur). *Ashaddu waṭ'an* : le mot *waṭ'* désigne le fait de fouler quelque chose aux pieds, de marcher sur quelque chose. Selon Qatâda, l'expression signifie que la nuit est plus propice à accomplir avec persévérance les actions de bien. Dans la quiétude de la nuit, la concentration et la mémorisation des versets sont plus fortes, alors que pendant le jour, l'homme est pris par d'autres occupations. La nuit favorise la présence du cœur. Ce qui est conforté par une autre lecture (Abû 'Amr, Ibn 'Âmir) : *wiṭ'a'an*. Le terme renvoie au fait que la faculté d'entendre entre en concordance avec la faculté de comprendre avec le cœur. (At-Tabarî, tafsîr al-Jalâlayn, Abû Bakr al-Jazâ'irî) Selon une autre interprétation, l'expression *waṭ'* renvoie au fait que la prière de la nuit est plus dure que la prière du jour et réclame une plus ferme résolution pour être accomplie. D'où la traduction de Boubakeur : « Se lever la nuit (pour prier) témoigne, en vérité, de la plus forte résolution. »

Et (donne) plus de rectitude à ce que l'on dit. *Wa aqwamu qîl'an* : Permet une récitation meilleure et plus correcte.

Tu as certes, pendant le jour, à vaquer longuement à tes occupations. *Sabh'an*, de *sabaha* : se déplacer rapidement dans l'eau, nager. Le terme est utilisé par extension pour désigner le déplacement des étoiles dans leurs orbites, ou la course des chevaux, ou la rapidité avec laquelle les hommes se déplacent en vaquant

à leurs occupations journalières et à leurs travaux.
(Ar-Râghib)

Et rappelle-toi le Nom de ton Seigneur. Dis :
« *Bismi-Llâhi-r-Rahmâni r-Rahîm* » (Au Nom de Dieu, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux) avant ta récitation. (Tafsîr al-Jalâlayn) Un sens plus général s'impose ici : Rappelle-toi le Nom de ton Seigneur en toute circonstance : la nuit et le jour en Le glorifiant, en Le louant et en proclamant Son Unicité et Sa Grandeur. (Abû Bakr al-Jazâ'irî)

Et consacre-toi totalement à Lui. *Tabattal*, impératif de *tabattala* (de la racine *batala* : couper) : se dévouer entièrement et sincèrement à Lui Seul dans Son adoration. Le terme comprend l'idée générale de se couper du monde pour se tourner exclusivement vers Dieu. Il n'y a pas de contradiction entre cette expression coranique et le hadith où le Prophète (ﷺ) aurait dit : « Pas de monachisme et de célibat (*tabattul*) dans l'Islam. » Notons que ce hadith, cité par al-Qâdî 'Iyâd dans son commentaire du *Ṣaḥîḥ* de Muslim, est de faible authenticité. Cependant, le terme renvoie dans le contexte de cette tradition au fait de vivre dans le célibat pour se vouer à Dieu, alors que le verset exprime le détachement des choses mondaines. (Ar-Râghib)

Le Seigneur. *Rabb(u)* : au nominatif, dans le sens : (Il est le Seigneur de ...). Notons une autre lecture (Abû Bakr d'après 'Âṣim, Ibn 'Âmir, *Ḥamza...*) : *Rabb(i)*, au cas indirect, qui reprend l'expression précédente : « Et rappelle-toi le Nom de ton Seigneur...le Seigneur de l'Orient et de l'Occident. »

De l'Orient et de l'Occident. Il n'y a point de dieu, sinon Lui. Nul ne mérite d'être adoré, sinon Dieu.

À Lui donc remets-en-toi ! *Text.* : Prends-le donc comme *Wakîl* : ce qualificatif est aussi l'un des Noms de Dieu, *Al-Wakîl* qui signifie le Gérant, le Protecteur, Celui à qui l'on peut s'en remettre entièrement et confier l'ensemble de ses affaires. Ces deux derniers versets résument l'essentiel de l'Islam : le fait d'adorer Dieu et de s'en remettre à Lui, comme il est dit ailleurs dans le Coran : « **Adore-Le donc et remets-en-toi à**

Lui. » (Coran 11/123) Ou encore dans la *Fâtiḥa*, la première sourate du Coran : « **C'est Toi (Seul) que nous adorons et c'est de Toi (Seul) que nous implorons le secours.** » (Coran 1/5) (Ibn Kathîr)

Quelques enseignements

1. La prière de la nuit permet une meilleure présence du cœur et de l'esprit, car la parole divine est alors mieux perçue.
2. Le croyant se souvient de son Créateur en toute circonstance. Quand il lit le Coran, mais aussi bien la nuit et le jour, chez lui et à l'extérieur, dans son lieu de culte comme sur son lieu de travail.
3. Dieu est le Maître Unique de l'univers et de tout ce qu'il comprend. Lui Seul mérite que Lui soit livré un culte. Où qu'il se tourne, d'est en ouest, à qui donc l'être humain peut-il s'en remettre ? Où lui serait-il possible de trouver un refuge, en dehors de Dieu ?
4. En Lui nous pouvons placer notre confiance. La foi libère l'homme de toute forme de dépendance et de soumission aux créatures.

Avec al-Jîlânî : Abolir tout orgueil et ne jamais s'avilir

« Ô peuple ! Finissez de montrer de l'orgueil vis-à-vis de Dieu – à Lui la Puissance et la Majesté – et vis-à-vis des créatures ! Apprenez à connaître votre valeur réelle et soyez modestes en vous-mêmes : votre début a été d'être une goutte de sperme souillée, et votre fin sera de devenir une charogne rejetée.

Ne soyez pas de ceux qui sont conduits par l'avidité, et qui deviennent la prise de leur passion ; et que la passion entraîne aux portes des sultans, afin d'obtenir d'eux une chose qui ne leur était pas destinée, ou d'obtenir d'eux une chose qui leur était destinée, en s'humiliant et s'avilissant. (...) Malheur à toi, ô toi qui ignores le destin et le sens de ce qui t'est destiné ! Penses-tu que les fils de ce bas monde ont en leur pouvoir de te donner ce qui ne t'était pas destiné ? Mais cela ressort des suggestions du diable qui a une emprise sur ton cœur et ta tête. Tu n'es pas le serviteur de Dieu – à Lui la Puissance et la Majesté –. Tu n'es que le serviteur de ton ego, de ta passion, de ton diable, de ta nature, de ton dirham et de ton dinar ! »

Enseignements :

- L'un des plus grands péchés du cœur est celui de l'orgueil. Al-Jîlânî exhorte la foule venue l'écouter à s'en débarrasser en prenant conscience de ce qu'est la réalité de chacun d'entre nous : un corps né de substances insignifiantes et qui finira par n'être qu'un cadavre répugnant.

- Le croyant authentique se comporte avec humilité devant son Seigneur et vis-à-vis de son entourage : « **Seuls croient en Nos versets ceux qui, lorsqu'on les leur rappelle, tombent prosternés et glorifient leur Seigneur en célébrant Ses louanges, et qui ne s'enflent pas d'orgueil.** » (Coran, 32, 15) D'après Ibn Mas'ûd – que Dieu soit Satisfait de lui – Le Prophète (ﷺ) a dit : « Il n'entrera pas au Paradis, celui dans le cœur duquel se trouve le poids d'un atome d'orgueil. » Un homme parmi les Compagnons dit : « L'homme aime certes que son vêtement soit beau, et que sa sandale soit belle. » Le Prophète (ﷺ) affirma : « Dieu est Beau, Il aime la beauté. L'orgueil est le fait de rejeter la vérité et de mépriser les gens. » (Muslim)

- L'avidité contredit le monothéisme : elle conduit l'homme à se soumettre à sa passion, et à se tenir à la porte des hommes de pouvoir, comme s'ils disposaient d'un pouvoir réel. Alors que rien ne peut arriver sans que Dieu le veuille.

- L'homme ne se sort de cet avilissement qu'en se tournant exclusivement vers Dieu. Il ne se libère de ses chaînes que par la croyance en la prédestination. Sinon, il demeure l'esclave de ce qu'il convoite. Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit : « Que périsse l'esclave du dinar et du dirham, du velours et de la soie : si on lui donne, il s'en satisfait ; et si on l'en prive, il se montre insatisfait. » (Al-Bukhârî)

- Nos ennemis : l'ego (nous-mêmes), la passion, le diable, notre nature (tab'), et l'amour des biens terrestres.

Hadiths sur la prière de la nuit et le *tarâwîh*¹

– Zayd Ibn Khâlid al-Juhanî a dit : « Je vais certes observer longtemps la prière du Messenger de Dieu (ﷺ) cette nuit ! Le Prophète (ﷺ) pria d'abord deux cycles de prière (2 *rak'a*) légers. Puis il pria deux cycles de prière très longs. Puis il pria deux cycles de prière moins longs que les précédents. Puis il pria deux cycles de prière moins longs que les précédents. Puis il pria deux cycles de prière moins longs que les précédents. Puis il pria deux cycles de prière moins longs que les précédents. Puis il accomplit un cycle de prière (1 *rak'a*). Ce qui fait treize cycles. » (Muslim)

– D'après Ibn 'Abbâs, le Messenger de Dieu (ﷺ) disait lorsqu'il se levait pour faire la prière au cœur de la nuit : « Ô Grand Dieu ! À Toi revient toute louange, Tu es la Lumière des Cieux et de la Terre ! À Toi revient toute louange, Tu es Celui qui maintient l'ordre² des Cieux et de la Terre ! À Toi revient toute louange, Tu es le Maître des Cieux et de la Terre et de tout ce qui s'y trouve ! Tu es la Vérité. Ta promesse est vérité. Ta parole est vérité. Ta rencontre est vérité. Le Paradis est vérité. L'Enfer est vérité. L'Heure (dernière) est vérité. Ô Grand Dieu ! À Toi je me suis soumis. En Toi j'ai cru. À Toi je m'en suis remis. Vers Toi je suis revenu. Par Toi j'ai affirmé mon désaccord. C'est à Toi que je ramène tout jugement. Pardonne-moi donc mes péchés passés et futurs, ce que j'ai tenu secret et ce que j'ai divulgué. Tu es mon Dieu. Il n'y a pas de dieu sinon Toi. » (Al-Bukhârî et Muslim. Les termes sont de Muslim.)

– As-Sâ'ib Ibn Yazîd a dit : « 'Umar ordonna à Ubayy Ibn Ka'b et Tamîm ad-Dârî de diriger la prière pour les gens pendant le ramadan en accomplissant onze cycles de prière (11 *rak'a*). Le récitant lisait alors les sourates comprenant

¹ Le *tarâwîh* est la prière accomplie de façon surrogatoire pendant les nuits du mois de ramadan. Elle porte ce nom du fait que les croyants avaient l'habitude de faire une pause (du mot

râha) entre deux prières pour reprendre des forces. Ce qui signifie qu'ils se tenaient longtemps debout.

² Autre traduction possible : Celui par qui subsistent les Cieux et la Terre.

environ cent versets³, à tel point que nous nous appuyions sur nos bâtons, tant nous restions longtemps debout. Nous ne partions que lorsque l'aube s'annonçait. » (Mâlik)

– ‘Âïsha a dit : « Le Messager de Dieu (ﷺ) priait la nuit dans son appartement alors que le mur de celui-ci était bas. Les gens virent la silhouette du Messager de Dieu (ﷺ) et certains se mirent à prier comme lui. Le lendemain, ils parlèrent de ce qui s'était passé. Le Prophète (ﷺ) pria pareillement la deuxième nuit, et certains se mirent à prier comme lui. Ils firent ainsi deux ou trois nuits. Après quoi, le Messager de Dieu (ﷺ) resta assis ; il ne sortit pas. Lorsque (plus tard) il sortit, les gens lui rappelèrent ce qui s'était passé. Il donna cette explication : “J'ai craint que la prière de la nuit vous soit prescrite.”⁴ » (Version d'al-Bukhârî)

– D'après Mu'âdh Ibn Jabal, le Messager de Dieu (ﷺ) a dit : « Il n'est de musulman qui passe la nuit dans le rappel de Dieu en état de pureté rituelle⁵, puis qui se lève pour prier la nuit, et qui demande à Dieu un bien, sans que Dieu ne le lui donne. » (Aḥmad, et Abû Dâwûd)

**N'OUBLIEZ PAS DE
PARTICIPER À NOTRE
PROJET DE
RECONSTRUCTION DU
CENTRE ISLAMIQUE :
www.cige.org**

³ Les savants ont estimé que le Coran contient quatre sortes de sourates : Les sourates très longues (*at-tiwâl*), au nombre de sept ; puis les sourates comprenant environ cent versets (*al-mi'ûn*) ; puis les sourates suivantes comprises dans la partie appelée *al-mathânî* ; puis les sourates plus courtes comprises dans la partie appelée *al-mufassal*. À noter des divergences dans cette répartition, voir *al-burhân fi 'ulûm al-qur'ân*, de l'imam az-Zarkashî, vol. 1, pp. 244-245.

Zakât al-fitr, aumône obligatoire de la rupture du jeûne

Chaque musulman qui en a les moyens est tenu de payer la *zakât al-fitr*. Cette taxe concerne la fête religieuse annuelle - *'Îd al-fitr* - qui célèbre la fin du mois de jeûne. Une somme, suffisant à nourrir un adulte pendant toute une journée, est donnée à un pauvre. D'après Ibn 'Umar en effet, « le Prophète (ﷺ) fixa le montant de l'aumône de la rupture du jeûne à une mesure d'orge ou à une mesure de dattes. » Tout musulman en mesure de payer *zakât al-fitr* doit le faire. Il est de tradition d'accomplir cette aumône avant la prière du matin de *'Îd al-fitr*. D'après Ibn 'Umar encore, le Prophète (ﷺ) ordonna de payer l'aumône de la rupture du jeûne avant que les fidèles se rendissent à la prière. » (Al-Bukhârî). Ibn 'Abbâs a dit : « Le Messager de Dieu (ﷺ) a déclaré obligatoire l'aumône de la rupture du jeûne. Il l'a instituée en tant que purification pour le jeûneur des propos futiles et indécents et en tant que nourriture pour les pauvres. Pour celui qui s'en acquitte avant la prière de la fête de la rupture, elle est une aumône purificatrice agréée par Dieu, mais pour celui qui s'en acquitte après la prière de la fête de la rupture, elle n'est qu'une simple aumône parmi d'autres. » Il est possible de donner directement cette aumône à un nécessiteux de notre entourage, ou d'en verser le montant, fixé en Suisse à 12,00 CHF/ 12,00 EUROS par personne (y compris les enfants), aux institutions islamiques qui se chargent de la redistribution.

Centre Islamique de Genève :

Union de Banques Suisses IBAN : CH18 0024 0240 3349 3800 Q BIC : UBSWCHZH80A

Compte postal en Suisse Centre Islamique 1207 Genève 17-722398-7

Avec communication : *zakât al-fitr*.

⁴ Cet événement se produisit pendant les nuits du mois de ramadan. Lorsque le Prophète (ﷺ) vit que sa communauté avait pris modèle sur lui, il s'interrompit afin que la prière de la nuit pendant le ramadan reste une *sunna* (œuvre recommandée non obligatoire), et ne devienne pas un devoir au même titre que le jeûne.

⁵ Qui s'endort se rappelant Dieu et étant en état de pureté rituelle.